

VOLONTAIRE ASPIRANT Communication

Poste 2024 - Spécialité 3740

Unité d'affectation :

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE, BUREAU ACTIONS POUR LA JEUNESSE
BASE AERIENNE 705 TOURS – CINQ MARS LA PILE**

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

Le Bureau des Actions pour la Jeunesse de la DRHAAE est chargé de la mise en œuvre des dispositifs jeunesse de l'armée de l'Air et de l'Espace (Escadrilles air jeunesse, JDC, SNU, BIA, classes de défense...). Ce Bureau est intégré à la Sous-direction Recrutement, Réserves, Jeunesse de la Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace, situé sur la Base aérienne de Tours.

POSTE ET MISSIONS

Le titulaire du poste réalisera des articles et des reportages au profit du rayonnement des dispositifs jeunesse. Il publiera ses articles sur un site intranet et/ou internet. Il sera également en charge de développer et mettre en œuvre une stratégie de communication interne, de concevoir et diffuser des supports de communication (flyers, news letters, etc.), d'organiser des événements pour fédérer les équipes (séminaires, challenges), d'être en charge de la création et de l'animation d'un réseau au profit des anciens équipiers des Escadrilles air jeunesse, et de contribuer au développement des partenariats. Au titre des manifestations pour la jeunesse, il sera en capacité d'assurer des actions de représentations de courte durée.

ÊTRE VOLONTAIRE ASPIRANT ?

Dès votre bac+2, les jeunes de 17 ans à moins de 26 ans peuvent s'engager dans l'armée de l'Air et de l'Espace en tant qu'Aviateur ou Aviatrice.

Cette première expérience professionnelle permet de découvrir durant une année les nombreux métiers de l'armée de l'Air et de l'Espace et offre la possibilité de vivre une expérience utile avant un engagement plus long (contrat d'officier sous contrat).

Les contrats de volontariat sont rémunérés.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la **nationalité française** ;
- Vous êtes âgé de **26 ans au plus**.

DIPLÔME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **bac+2** dans le domaine de la **communication** ou du **journalisme** ou **marketing**.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous maîtrisez la rédaction d'articles et les techniques journalistiques (interviews, synthèse, écriture) ;
- Vous maîtrisez les outils numériques et graphiques ;
- Vous avez des compétences en prise d'image (photographie) ;
- Vous êtes doté d'une forte aptitude et d'une aisance dans les relations interpersonnelles.

QUALITÉS RECHERCHÉES

- Vous êtes créatif, innovant, réactif, rigoureux, organisé ;
- Vous avez l'appétence pour le travail en équipe ;
- Vous êtes doté d'une force de proposition (sujets / thématiques à aborder) ;
- Vous êtes volontaire (déplacements de courte durée possible).

Être militaire et Aviateur, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air) ou Sections d'Information et de Recrutement (SIR).
Liste des CIRFA et SIR sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

Outre le dossier de candidature, la sélection comprend des **tests psychotechniques**, des **épreuves sportives**, une **visite médicale** et un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Contrat de 12 mois, renouvelable, sous statut de volontaire aspirant (VASP).
Possibilité d'évoluer en tant qu'officier sous contrat au bout d'un 1 an de service.

FORMATION

Formation militaire de 5 semaines à l'Escadron de Formation au Cursus Court (EFCC) de Salon-de-Provence.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE* / AVANTAGES

- ~ **678 €** jusqu'à la formation militaire initiale (FMI), puis **910 € avant retenue pour pension** ;
- **L'hébergement** et la **restauration** peuvent être proposés sur base aérienne à titre **gratuit**.
- La tenue est fournie.
- Vous pouvez également prétendre à la **prime d'activité** délivrée par la CAF en fonction de vos ressources
- Avantage carte SNCF : **-75% pour ses déplacements personnels**
- **25 jours de congés** par an

** À titre indicatif. Données non contractuelles.*